



© Armand Colin, 2011

Une casque bleue pakistanaise et une femme réfugiée, Darfour, Soudan.

INÉGALITÉS

L'agence des femmes

2 JUILLET L'Assemblée générale des Nations unies vote à l'unanimité la création d'une nouvelle agence dédiée à la promotion des femmes – l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, appelée ONU Femmes (UN Women). La nouvelle structure regroupe quatre composantes jusqu'à présent distinctes : la Division de la promotion de la femme (DAW, créée en 1946), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW, créé en 1976), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI, ouvert en 1997) et le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM, créé en 1976). L'entité bénéficiera d'un budget d'environ 500 millions de dollars, soit le double du total des quatre structures actuelles. Ses missions seront d'abord de soutenir le travail de la Commission sur le statut de la femme dans la définition de politiques, mais aussi d'assister les pays membres dans la mise en œuvre des normes, de créer des partenariats avec la société civile et, enfin, d'encourager la promotion de la femme et de mesurer les progrès accomplis dans toutes les instances onusiennes. Cette restructuration est l'aboutissement d'années de lobbying des défenseurs des droits des femmes et de la volonté de l'actuel secrétaire général de rendre cette question très visible sur l'agenda de l'ONU.

CLIMAT-ÉNERGIE

Une science en manque de gouvernance ?

5 JUILLET L'agence néerlandaise pour l'évaluation de l'Environnement (PBL), publie une étude sur la qualité scientifique du rapport 2007 du GIEC. Selon la PBL, le rapport du GIEC, attaqué depuis novembre 2009, ne contient pas d'erreurs « majeures » et ses scénarios régionaux décrivant les impacts probables du changement climatique sont fondés scientifiquement. Pour l'agence, le manque de transparence du processus de validation au sein du GIEC a renforcé la portée des attaques extérieures et rendu difficile la correction des erreurs mineures. Cette conclusion se rapproche de celle du rapport de Sir Muir Russel pour le gouvernement britannique sur les échanges d'emails au sein de l'Université d'East-Anglia (CRU), incriminés par les climatosceptiques comme une preuve des manipulations de données utilisées pour documenter la réalité du réchauffement climatique. Après six mois d'enquête, le rapport conclut que si la courbe produite en 1999 par le CRU pouvait induire une interprétation trompeuse, elle ne visait pas à « manipuler » les données.

AGRICULTURE

À qui sont les OGM ?

6 JUILLET La Cour de justice européenne déboute Monsanto de sa plainte contre l'Argentine, réclamant des royalties pour l'exportation vers l'Union européenne de farines issues de soja génétiquement modifié selon le procédé *Round-up Ready* provenant d'Argentine. Le brevet et les restrictions afférentes existent bien dans l'UE mais

l'Argentine, où la variété est largement cultivée, a refusé de le reconnaître. Selon l'arrêt de la Cour, la séquence d'ADN brevetée correspond à une qualité – la résistance à un herbicide, le *Round-up* – qui n'apporte rien à la qualité de la farine exportée. En d'autres termes, le brevet ne protège pas un produit quand la fonction brevetée n'est plus exercée. La décision s'appuie par ailleurs sur la directive européenne en la matière, affirmant sa prééminence sur le droit national néerlandais, pays dans lequel Monsanto avait déposé sa plainte.

RESSOURCES NATURELLES

Le jour du poisson

9 JUILLET La New Economics Foundation britannique et OCEAN2012 publient un rapport conjoint révélant que les Européens consomment bien plus de poissons que ne peuvent en produire leurs mers. En 189 jours, on atteint le quota de pêche au-delà duquel la durabilité des espèces n'est plus assurée dans les mers de l'Union européenne. En France spécifiquement, le rapport fixe la date de dépassement des ressources nationales de pêche au 20 juin.

RESSOURCES NATURELLES

Mesurer l'impact des entreprises

13 JUILLET Le TEEB, le groupe de travail sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, publie un rapport sur les activités des grandes entreprises. L'étude estime que les impacts des 3 000 plus grosses sociétés mondiales sur la biodiversité s'élèvent à 2,2 milliards de dollars par an. Pourtant, une grande partie de l'activité des

entreprises dépend aujourd'hui des services rendus par les écosystèmes : on estime par exemple que 25 à 50 % des 640 milliards de dollars générés par le marché pharmaceutique proviennent des ressources génétiques ou que la contribution des insectes pollinisateurs à l'agriculture s'élève à 190 milliards de dollars chaque année.

INÉGALITÉS

Une autre mesure de la pauvreté

14 JUILLET Le PNUD et le Centre de recherche économique pour le développement international de l'université d'Oxford présentent un nouvel indice mesurant la pauvreté dans ses différentes dimensions – éducation, santé, revenus et conditions de vie : l'Indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM). Vingt ans après l'Indice de développement humain développé en 1997, le IPM propose un nouveau guide pour orienter et mesurer l'action du PNUD. Les données rassemblées pour 104 pays en développement ou à revenus intermédiaires soulignent la persistance de la grande pauvreté en Asie du Sud-Est et en Afrique. L'IPM vient réviser la mesure de la pauvreté au-delà du nombre de personnes vivant avec 1,25 dollar par jour. Prenant en compte l'accès aux services autant que les revenus, le IPM considère ainsi 90 % des Éthiopiens comme pauvres, contre 39 % si on tient compte uniquement du revenu. À l'inverse si 89 % des Tanzaniens vivent en dessous du seuil de pauvreté, ils ne sont que 65 % à être considérés comme pauvres par l'IPM. L'indice permet ainsi de préciser les priorités de la lutte contre la pauvreté en tenant compte des politiques publiques en place.